

RECYCLAGE CONSEILLER EN PRÉVENTION

Public cible

Tous les conseillers en prévention ont le droit et le devoir de suivre un recyclage **chaque année** pour rester informés des modifications dans la réglementation sur le bien-être au travail, et des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine (art. 23 A.R. Service interne).

L'obligation de suivre des recyclages vaut pour tous les conseillers en prévention, qu'ils aient suivi une formation complémentaire (du niveau I ou II) ou qu'ils disposent des connaissances de base (après avoir suivi le cours de base ou pas).

Objectif

Le recyclage permet aux participants d'actualiser leurs connaissances en matière de prévention. Vos conseillers en prévention peuvent ainsi optimiser leurs analyses de risques et leurs plans globaux de prévention. De plus, ils ont l'opportunité de partager leurs connaissances et expériences avec des collègues.

Notre Plus?

Une formation aussi bien théorique que pratique.

Programme:

Nous choisissons les thèmes en fonction de vos besoins, en fonction des nouvelles législations ou pour approfondir les connaissances et compétences de vos travailleurs.

Thèmes disponibles :

- Traversée de parois coupe-feu.
- Désenfumage.
- Plan d'urgence interne.
- La prévention incendie sur les lieux de travail (A.R. 23 Mars 2014)
- Rôle et mission du CPPT.
- Responsabilités civile et pénale de la ligne hiérarchique.
- Risque électrique.
- Analyse des risques psychosociaux.
- Produits dangereux.
- L'arbre des causes
- ...

Examen

Attestation de suivi

Durée	Prix (HTVA)	C.F (1)	Participants	
			Min	Max
4 heures	Chez vous (2)	4		20
	Sur devis			
4 heures	Chez nous (3)	4	10	20
	120€ (/participant)			

(1) Chèques Formation (C.F.) par personne (2) Dans vos locaux, prix forfaitaire. (3) Dans nos locaux, prix par participant

Les syllabi et les examens sont inclus.

Compris dans nos locaux:

Pause café, sandwich et boisson à midi offerts.